

Le Bilan de Compétences

PROGRAMME PEDAGOGIQUE – 24 heures/Présentiel

Référente Bilan de Compétences : Myriam Bouqallal Ferran

Contacts : 04 67 56 36 86 – 06 62 61 64 89 – changeoconseil@gmail.com

Lieu : 16 Bis Avenue d'Assas – 34000 Montpellier

CHANGE0 Conseil un lieu 100% dédié à votre carrière et votre bien-être au travail

Cabinet à taille humaine, implanté à Montpellier, proche de nos clients, nous prenons en compte la dimension affective et professionnelle du changement de carrière. Nous proposons un cadre de travail bienveillant et chaleureux pour que nos clients se sentent à l'aise et dans les meilleures conditions pour amorcer leur réflexion professionnelle.

En 2023, des outils innovants pour vos enquêtes et recherches de métiers avec nos partenaires EXPLORJOB et DIAGORIENTE

- ***2022 : 78 bilans et 100% de nos bénéficiaires sont allés au terme du bilan***
- ***2023 : Une satisfaction globale de 92% (36 bilans réalisés sur les 9 derniers mois)***
- ***En 2022, 112 enquêtes métiers réalisées et 89,6% de réponses à notre suivi à 6 mois***

Note de 4,92/5 sur Mon Compte Personnel de Formation

Nous proposons toujours un premier entretien gratuit et sans engagement dans nos locaux ou par téléphone pour étudier votre projet

Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.

Nos références :

LA POSTE – FRANCE TELECOM - SAUR – DALKIA - DECATHLON - GEODIS – AXIMUM – QUICK - Laboratoire SVR – MONA LISA – SCHERING PLOUGH – BAUSCH AND LOMB – BESINS HEALTHCARE- CHRU de MONTPELLIER - 5 SUR 5 (1^{er} distributeur SFR) – ABES - ASSOCIATION LA CLE MONTPELLIER – SOMALI – CREDIT AGRICOLE LR

Les Objectifs du Bilan de Compétences :

Le Bilan de Compétences a pour finalité ***l'élaboration d'un projet professionnel***.

Il s'appuie sur une méthodologie, des outils et un accompagnement personnalisé qui permettent de construire une réponse personnelle et pertinente. Cependant, la motivation du candidat est un facteur de réussite important.

Le Bilan de Compétences permet de :

- Préparer une **évolution interne** ou externe à l'entreprise,
- Préparer une **mobilité** interne ou externe,
- Se construire une **représentation objective de ses compétences réelles**,
- **Anticiper son parcours** en interne et/ou en externe,
- Envisager une **réorientation professionnelle**,
- Choisir une **formation**,
- Identifier un parcours de **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE),
- Restaurer la **confiance en soi** et capitaliser sur ses points forts,
- Elaborer et/ou **valider un projet professionnel**,
- **S'approprier** son parcours et son projet professionnel (portefeuille de compétences)

Durée et Modalités Pédagogiques:

Le Bilan de Compétences se déroule sur une durée de **24 heures maximum (entre 3 et 4 mois)** avec une alternance **d'entretiens individuels** adaptés aux besoins (en mode synchrone) et **de travail individuel, recherches guidées**, dont les **modalités** et les contenus seront validés et vérifiés par votre consultant(e).

A l'issue du Bilan de Compétences, le salarié dispose d'une **Synthèse** de Bilan de Compétences qui expose le Projet professionnel détaillé et le plan d'actions à mettre en œuvre pour le réaliser ainsi qu'un résumé de son parcours de Bilan.

A qui s'adresse cette prestation ?

A tout salarié ou collaborateur en repositionnement professionnel
Aux salariés souhaitant évoluer ou se réorienter avec ou sans projet de formation ou de V.A.E.
Aux salariés ayant un projet de mobilité interne ou externe
Aux salariés s'interrogeant sur leur situation professionnelle et souhaitant être accompagnés dans leur réflexion

Conformément aux codes de déontologie définis par les organismes financeurs et par la profession de psychologue (loi du 25/07/1985, code déontologique de juin 1996), l'intégralité de la démarche de Bilan de Compétences est strictement confidentielle.

Confidentialité et déontologie :

Attaché à une confidentialité et à une déontologie, nous adoptons une charte en 8 points :

- . Respect du consentement du bénéficiaire
- . Le respect du secret professionnel
- . La nature et la teneur des investigations menées par le prestataire
- . L'organisation du bilan en 3 phases identifiables
- . La notion de propriété des résultats détaillés et du document de synthèse
- . La communication au bénéficiaire des conclusions détaillées du bilan de compétences
- . L'obligation de présentation du document de synthèse au bénéficiaire
- . Le recours à des techniques fiables, mises en œuvre par des professionnels qualifiés

Financement et Délais d'accès :

- Financement CPF (Compte Personnel de Formation) : 11 jours
- Financement AIF (via Pôle Emploi) : 21 jours
- Financement par votre OPCO : 1 mois
- Particuliers : 15 jours
- Personnes ayant besoin d'un aménagement dans le cadre d'une situation de handicap : 6 mois

Tarifs :

- *A partir de 1500 euros net de TVA (à titre indicatif)*

Les Personnes en situation de Handicap :

Le bilan de compétences est ouvert à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée. Si **CHANGEO CONSEIL** ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du (de la)

bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) soit vers notre référente handicap, soit vers un organisme partenaire du réseau de **CHANGEO CONSEIL**.

Pour les personnes à mobilité réduite nous proposons un bureau adapté chez un partenaire.

MonParcoursHandicap.gouv.fr : Mon Parcours Handicap m'informe de manière officielle et m'accompagne dans mon quotidien.

Notre bilan respecte les 3 phases réglementaires inscrites au Code du Travail et la Réforme de la Formation Professionnelle :

Une phase préliminaire :

Cette phase permet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche de Bilan de Compétences, de définir et clarifier la nature de ses besoins et attentes, de l'informer sur les conditions de déroulement du Bilan et sur les méthodes et outils utilisés.

Une phase d'investigation :

Cette phase doit permettre au candidat de :

- Expliciter ses objectifs et se mobiliser en faveur du changement,
- Développer sa connaissance de soi,
- Investiguer ses intérêts professionnels et ses motivations,
- Construire son portefeuille de compétences,
- Identifier des aires de mobilité professionnelle et/ou des objectifs Métier(s), Secteur(s) potentiels,
- Valider / invalider les objectifs professionnels potentiels identifiés,

Une phase de conclusion :

Cette dernière phase est consacrée à :

- La formalisation du projet professionnel validé,
- Des travaux complémentaires (autres investigations marché du travail, entreprises cibles, secteurs d'activité préférentiels, environnement économique élargi le cas échéant, formations, salons professionnels, TRE...),

- L'explicitation des points d'appui et des points de vigilance (et solutions correspondantes) à l'égard du projet professionnel,
- L'élaboration du plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé,
- La rédaction et la finalisation de la Synthèse de Bilan de Compétences.

Méthodes mobilisées :

L'ensemble de la démarche de Bilan de Compétences s'appuie sur une méthodologie d'analyse et de réflexion sur le parcours, le profil de personnalité, le profil professionnel et l'environnement économique. La mise en œuvre de cette méthodologie prend en compte les caractéristiques personnelles de chaque candidat et permet d'adapter le parcours de Bilan à tout type de repositionnement professionnel.

Le candidat réalise son Bilan de Compétences avec un Consultant unique avec qui il établit une relation de confiance propice à la conduite d'une réflexion approfondie et authentique. Il est reçu individuellement dans un environnement qui préserve la confidentialité des échanges. Le consultant guide et conseille le candidat tout au long des étapes de réalisation du Bilan avec une posture de neutralité et de bienveillance.

Des documents supports de réflexion et guides de recherche choisis en fonction des besoins et attentes explicités en entretien sont proposés tout au long du Bilan. De même, des questionnaires et tests sont proposés et sélectionnés avec le candidat pour qualifier précisément son profil de personnalité, son profil professionnel et valider objectivement ses objectifs.

Les documents élaborés dans le cadre du Bilan de Compétences sont détruits sauf demande écrite du bénéficiaire ; dans ce cas, ils seront conservés un an maximum.

Les Modalités d'évaluation :

Au démarrage du bilan, les bénéficiaires sont invités à exprimer leurs attentes et leurs objectifs dans le cadre d'un entretien préliminaire.

A la fin du bilan de compétences, une fiche d'évaluation à chaud est remplie par les stagiaires.

Au bout de six mois, un questionnaire d'évaluation du Bilan de Compétences est soumis au bénéficiaire afin d'évaluer la réalisation de son projet et communiquer les résultats aux financeurs (OPCO, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts...)

Les outils d'évaluation et moyens techniques :

- Des tests de personnalité (Méthode Arc en Ciel DISC, MBTI...)
- Des tests d'intérêts professionnels (IRMR, VOCATION de Central Test...),
- Un Portefeuille de Compétences,
- Un référentiel de 1280 métiers avec la plateforme **PASS AVENIR - PARCOUREO**
- Des ressources d'information sur les métiers via **la plateforme DIAGORIENTE**
- Un guide d'enquête-métier agréé par Transition Pro Occitanie
- Un réseau de professionnels pour les enquêtes métiers via **notre partenaire**

EXPLORJOB

- Bureaux confidentiels, ordinateurs, accès internet Wifi en libre-service

Suivi à 6 mois :

L'évaluation est essentielle pour mesurer :

- L'atteinte des objectifs opérationnels attendus en fin de bilan
- La réponse aux objectifs du stagiaire
- La réalisation des projets définis durant le bilan de compétences pour les financeurs

De plus, suite au bilan notre cabinet s'engage à répondre aux questions du bénéficiaire soit par téléphone, soit par email pour soutenir la démarche entreprise durant la prestation.

Un entretien ultérieur peut être fixé en fonction des souhaits du candidat dans le cadre du suivi proposé dans les six mois suivants la conclusion du Bilan.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou avoir des témoignages de nos anciens bénéficiaires n'hésitez pas à nous contacter au 04 67 56 36 86 !
